



Conseil Syndical du 19 juillet 2022

Compte rendu de la séance

L'an deux mille vingt-deux, et le 19 juillet, à 14 heures trente, les membres du Comité Syndical du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU HAUT ROUERGUE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment de la salle des fêtes à Estaïgne selon la délibération N° 2022-01/002, sous la présidence de M. Jean-Michel LALLE, Président.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation : 12/07/2022

Présents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Bernard BOURSINHAC, Jean-Michel LALLE, Nicolas BESSIERE, Eric PICARD, Bernard SCHEUER, Benoît BARRAL (suppléant de Jean-Luc CALMELLY) ;

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : David MINERVA, Alain VIOULAC, Christophe BERNIE (suppléant de Christine PRESNE);

Excusés :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Jean-Luc CALMELLY représenté par son suppléant Benoît BARRAL ;

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Marc BORIES, Hervé LADSOUS, Christine PRESNE représentée par son suppléant Christophe BERNIE ;

Absents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Christian NAUDAN.

Etaient présents à la séance : Claire MOLINIER, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, Cécile SURY, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, Nathalie COUSERAN (suppléante de Nicolas BESSIERE), Patrice PHILOREAU (invité exceptionnel), Sébastien Cros (non membre du Conseil Syndical et non suppléant d'un titulaire)

Secrétaire de séance : Bernard SCHEUER

Administration générale

- **Validation du compte-rendu du 15 mars 2022**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité (9 voix).

- **Choix du lieu pour la tenue du conseil syndical du PETR du Haut Rouergue – 4^{ème} séance de 2022**

Les membres du conseil syndical et le président proposent de tenir ces réunions dans des communes du territoire afin de faciliter l'appropriation de l'outil PETR et la diversité du territoire. La commune de Laissac-Séverac-l'Eglise est proposée avec l'accord du Maire, M. MINERVA, pour la tenue du prochain Conseil Syndical. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (9 voix) cette délibération.

Ressources humaines

- **Suppression d'un poste permanent de catégorie A à temps non complet**

Aurore MARGOT en poste au PETR du Haut Rouergue à temps non complet (28h) a quitté la structure en mai 2022. La demande de suppression d'un poste permanent de catégorie A à temps non complet a été transmis au Comité Technique, qui a émis un avis favorable. Cette décision est proposée au conseil syndical ainsi que la modification du tableau des emplois. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (9 voix) cette délibération.

- **Tableau des emplois**

Suite aux modifications précédentes, le Président présente le nouveau tableau des emplois.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF Sur emploi permanent	EFFECTIF Sur emploi non permanent	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	A	0		
Attaché	A	1		35h (contractuel : application de l'article 3-3-2)
Rédacteur principal 1ere classe	B	0	1	1 poste à 35 h (contractuel : contrat de projet)
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0	1	1 poste à 35h (contractuel : contrat de projet / VTA)
Rédacteur	B	0		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	0		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	0		
Adjoint administratif	C	0		
TOTAL		2		

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (9 voix) cette délibération.

- **Mission Petites Villes de Demain : financement du poste pour 2023 – suite à donner**

La mission Petites Villes de Demain est réalisée dans le cadre d'un contrat VTA (Volontariat Territorial en Administration) avec un financement dédié de l'Etat et une participation de la Région. Cela a permis de réduire le reste à charge pour chaque commune. Le coût du poste annuel est de 31 078,56€ actuellement.

Il s'agit d'accompagner les communes à élaborer un plan d'actions et la mise en place d'une ORT (Opération de Revalorisation de Territoire). Villecomtal, Laissac-Séverac-l'Eglise et Entraygues-sur-Truyère bénéficient de cet appui en ingénierie avec le PETR du Haut Rouergue depuis septembre 2021. A cette occasion, M.Philoreau, Maire de Villecomtal, est invité exceptionnel au Conseil Syndical afin de participer à cet échange.

Le contrat de Laura DEVEZE, chargée de mission PVD, prend fin le 31 décembre 2022. La poursuite du financement de ce poste par le dispositif VTA n'est pas possible (sauf si nouvel agent).

Après avoir pris avis des Maires des trois Communes concernées par ce poste ainsi que celui du Maire d'Espalion qui porte également le programme de Petites Villes de Demain avec un chargé de mission dédié, il est convenu que les trois bénéficiaires devront s'accorder entre eux s'il est possible de se répartir le salaire du poste actuel sur les trois communes. Les Maires sont invités à faire part de leur décision au prochain Conseil Syndical.

- **Autorisation d'utilisation d'un véhicule personnel par les agents pour la direction et pour le chargé de mission paysage**

Le Président précise que le PETR du Haut Rouergue ne dispose pas de véhicule de service et que les agents utilisent donc pour leurs déplacements leurs véhicules personnels. Afin de pouvoir rembourser Marie VIGUIER et prochainement Paul ROUX (prise de poste au 29 août 2022) selon le barème de la fonction publique territoriale, il est nécessaire en amont de les autoriser à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (9 voix) cette délibération.

- **Adoption nouvelle grille mars 2022 pour les frais de déplacements**

Le Président rappelle que les indemnités kilométriques ont été revalorisées en mars 2022 suite à l'arrêté du 14 mars dernier pour les déplacements temporaires des personnels de l'Etat. Ces dispositions sont rétroactives, elles sont rentrées en vigueur le 1er janvier 2022.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (9 voix) cette délibération

- **Lancement de la démarche SCOT**

Le Président rappelle le projet de territoire à l'échelle du PETR du Haut Rouergue, qui met en évidence l'homogénéité des deux Communautés de Communes des Causses à l'Aubrac et Comtal, Lot et Truyère ainsi que les enjeux du SCOT et l'impact d'une absence de SCOT pour les collectivités du territoire en lien notamment avec le SRADDET. La parole est donnée aux élus lors d'un tour de table afin de connaître l'avis de chacun pour le lancement de la démarche SCOT par le PETR.

A la suite de ce débat, le Conseil Syndical adopte la délibération pour permettre à l'équipe du PETR de lancer la démarche et le travail préalable à la construction d'un SCOT pour le périmètre qui lui incombe (7 voix pour et 2 abstentions).

- **Adoption plan de financement de l'étude mobilité et dépôt de demande Leader**

Le projet sur la mobilité porté par le PETR du Haut Rouergue ayant été lauréat de l'AMI Avenir Montagnes Mobilités avec la création de 8 micro-tronçons sur les communes Bourg-centre et/ou Petites Villes de Demain, la démarche devrait débuter cet été. Aussi le plan de financement global est proposé avec un budget de 76 600€. Une subvention Leader est demandée à hauteur de 16 500€ sur un montant de dépenses éligibles de 55 000€.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (9 voix) les plans de financement.

- **Convention de mise en œuvre du projet de territoire**

Le Président expose la convention territoriale qui reprend le projet de territoire du PETR du Haut Rouergue. Cette dernière a été transmise en amont aux Communautés de Communes des Causses à l'Aubrac et Comtal, Lot et Truyère pour avis.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité (9 voix) cette délibération. Ce document et cette délibération seront transmis officiellement aux deux Communautés de Communes afin qu'elles puissent délibérer, suivi par un temps de signature.

- **Point sur la nouvelle programmation Leader et les candidatures Contrat Territorial Occitanie (CTO) et les Approches Territoriales Intégrées (ATI)**

Un point d'avancement global des contractualisations en cours est présenté : programme LEADER, Contrat Territorial Occitanie, et Approches Territoriales Intégrées.

- **Convention Campus Connecté**

Eric PICARD rappelle ce qu'est le Campus Connecté à Espalion et la convention proposée entre la Mairie d'Espalion et le PETR du Haut Rouergue.

Le Conseil Syndical adopte la délibération à l'unanimité (9 voix).

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions, la séance est levée à 16h25.

Affiché le :

**Le Président,
Jean-Michel LALLE**